

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1678

8 juillet 2008

SOMMAIRE

Airline Management Holding S.A.	80504	Kinder House S.A.	80520
AREIM TopHolding S.à r.l.	80540	Kzewl Investment S.A.	80526
Ariso Holding S.à r.l.	80504	La Cave d'Anne-Charlotte S.A.	80501
Arvem S.A.	80544	Lakumo Holding S.A.	80520
Atoz	80500	LeaseFin No 1 S.A.	80503
Bad Schonborn Properties S.à r.l.	80541	Lux-Alimentation S.à r.l.	80526
Banaudi International Holding S.A.	80519	Lux Business Management S.à r.l.	80522
BBVA LuxInvest S.A.	80540	Lux Konzern S.à r.l.	80522
Boaz Management Company (Luxem- bourg) S.A.	80500	MainFirst	80499
Bureau & Computercenter S.A.	80502	Malakoff Holding S.A.	80507
Cassel Sàrl	80507	Med-Tel International Holdings S.A.	80525
CEREP III Investment D S.à r.l.	80529	MHP S.A.	80516
Chiorino Participations S.A.	80526	Mirol Investments Ltd.	80524
cK - Comptabilité & Fiscalité S. à r. l.	80539	MTG Broadcasting S.A.	80526
C.M. Services S.à r.l.	80520	Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin, S.à r.l.	80521
Cofino Crans S.A.	80498	RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l.	80502
Conchita S.A.H.	80499	Saturn Investments	80509
Dalipse S.A.	80522	Schimmelpfeng S.à r.l.	80525
DBM Dach-ImmoFlex International	80499	SCI Tilsit	80509
DLJ Mojito Luxco 2	80530	Seneca Pool S.A.	80509
Eagle Trading S.à r.l.	80502	Shoba International SA	80529
Eifan (Holdings) S.A.	80541	Sixa Invest S.A.	80523
Euro France S.A.	80498	Sixa Invest S.A.	80524
Europack S.A.	80529	Skimo S.A.	80521
Financial Ridge S.A.	80523	Slavinvest Finance S.A.	80501
Frontline Holding S.à r.l.	80524	Tareran Properties Sàrl	80525
Galway Holdings SA	80503	Torres Capital S.A.	80530
Généralpart	80498	Tradeone S.A.	80540
GH (R1) S.à r.l.	80541	TS Nautilus (Hans-Bockler-Strasse) S.à r.l.	80501
Globe Holding S.à r.l.	80503	Université Holding S.à r.l.	80504
Helen Holdings S.A.	80510	Vininvest	80507
Helen Holdings S.A., SPF	80510	WACIM Finance S.A.	80544
Hyper Iron S.A.	80523		
Isaver S.A.	80521		

Cofino Crans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.002.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 09/05/2008 a approuvé la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs, Messrs. Bas Schreuders, Colm Smith et Walter Stresemann et du commissaire aux comptes, Auditas S.A., sont renouvelés pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Meike Lakerveld.

Référence de publication: 2008079154/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Généralpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008

En date du 16 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- nommer Carlo THELEN, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Jacques LANNERS, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et Romain SCHMIT, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Administrateurs, pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Thierry SCHUMAN, Jean THILL, Jean-Claude Schneider et Madame Daniela BOSSI pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

POUR GENERALPART

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008079155/584/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Euro France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.546.

Il est porté à la connaissance des tiers que la société Euro France II BV, administrateur de EURO France S.A., a transféré son siège social au Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079177/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 24. April 2008

Am 24. April 2008 hat die Jahreshauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- Kenntnisnahme des Rücktritts von Frau Marie-Paule Bodevin, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, mit Wirkung zum 15. Februar 2008.
- Verlängerung der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von den Herren Andreas Leonhardt, Torhaus Westhafen Speicherstrasse, 57, D-60325 Frankfurt, Rick Georg Van Aerssen, Bockenheimer Anlage, 44, D-60322 Frankfurt, Christian Dominique und Loris Di Vora bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung von 2009.
- Verlängerung des Mandates von KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung von 2009.

Luxemburg, den 24. Mai 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Für MainFirst

Fortis Banque Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2008079156/584/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 2008

En date du 30 janvier 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Marcel Renne, Christian Dominique et Michel Zaccaria pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009;
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de Dr. Wollert - Dr. Eimendorff S.à r.l. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DBM-Dach ImmoFlex International

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008079157/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Conchita S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 38.026.

La présente pour vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur.

Hayange, le 24 juin 2008.

Sophie Tritschler.

Référence de publication: 2008079214/9121/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08589. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Boaz Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.075.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2008

En date du 22 janvier 2008, le Conseil d'Administration a décidé de:

- prendre acte de la démission de Monsieur Dirk Niezing, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} avril 2007.
- prendre acte de la démission de Monsieur Alexander Slager, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2007.
- coopter Monsieur Dirk van Ommeren, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Alexander Slager, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour **BOAZ MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.**

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008079159/584/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.128.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 29 avril 2008 que les mandats des Administrateurs, des Administrateurs-Délégués et du Commissaire aux Comptes sont reconduits pour l'exercice social courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Administrateurs:

- Mr. Sulkowski Alex, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Mr. Ferres Olivier, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Mr. O'Donnell Keith, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Mr. Chambers Paul, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Mr. Remacle Olivier, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Administrateurs-Délégués:

- Mr. O'Donnell Keith, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Mr. Chambers Paul, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Mr. Remacle Olivier, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Commissaire aux Comptes:

- Mr. Zeimet Jean-Bernard, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1738 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008079761/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

La Cave d'Anne-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.499.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008079161/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07734. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Slavinvest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 121.083.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079162/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

TS Nautilus (Hans-Bockler-Strasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.009.175,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 121.558.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 12 juin 2008 que la société suivante a démissionné avec effet immédiat, de ses fonctions de gérant de la société:

- TS Nautilus Holdings Sàrl, ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, enregistrée sous le numéro B 120.692.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Peggy Germaine Deraedt, née le 4 août 1970 à Gent (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Max Euwelaan 1 MA 3062 Rotterdam (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008079763/4170/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.621.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

- Est nommée gérant de la société pour une période indéterminée Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour le conseil de gérance

Signature

Référence de publication: 2008079163/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Eagle Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 88.685.

—
La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

EAGLE TRADING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 88.685

prend fin

le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2008079165/816/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

B.C.C. S.A., Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.693.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 56, avenue J.F.Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008079183/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2008, réf. DSO-CR00250. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080089666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.157.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 11 juin 2008.
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2008079166/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Galway Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.218.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de

Luxembourg, le 11 juin 2008.
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2008079167/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Globe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.625.

Extrait des résolutions prises par associé unique en date du 30 mai 2008

- L'Associé unique accepte la démission en tant que gérant de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Associé unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mai 2008
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008079189/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Ariso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.657.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

ARISO HOLDING SàRL .

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.657

prend fin

le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2008079168/816/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Airline Management Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.106.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

AIRLINE MANAGEMENT HOLDING SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 53.106

prend fin

le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2008079169/816/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Université Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.373.

In the year two thousand and eight, on the tenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Top Université Holding S. à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register, under Section B, number 94.370, duly represented by Ms Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 9, 2008, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith,

being the sole member (the "Sole Member") of Université Holding S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated pursuant to a deed passed on 24 June 2003 before Maître Henri Hellinckx, acting in place of Maître Joseph Elvinger, at that time prevented, both notaries residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 July 2003, number 806, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under Section B, number 94.373. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen on 1st September, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 November 2006, number 2063 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, waived the prior notice period provided by the articles of association of the Company and took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Member decides to dissolve the Company.

Second resolution

The Sole Member resolves to grant discharge of liability to the managers of the Company, for the exercise of their mandate until the adoption of these resolutions.

Third resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Member decides to appoint Merlis S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 111320, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Sole Member resolves that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Member further resolves that the Liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, without requesting the authorisation of the Sole Member in the cases in which it is requested.

The Sole Member further resolves that the Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission, remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Sole Member further resolves that the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the interim accounts of the Company for the period ending June 10, 2008, which the Sole Member hereby approves.

The Sole Member further resolves that the Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte précède:

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Top Université Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la Section B, numéro 94.370, ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 9 juin 2008, laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

laquelle est l'associé unique ("l'Associé Unique") d'Université Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois constituée suivant acte notarié en date du 24 Juin 2003 par-devant Maître Henri Hellinckx, remplacé par Joseph Elvinger, alors empêché, tous les deux notaires de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 Juillet 2003, numéro 806, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 94.373. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André Schwachtgen en date du 1^{er} septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 novembre 2006, numéro 2063 (la "Société").

La comparante, détenant l'intégralité du capital de la Société, a renoncé à l'avis de convocation prévu par les statuts de la société et a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé unique décide de dissoudre la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'accorder la décharge aux gérants de la Société, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à l'adoption des présentes résolutions.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Merlis S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte notarié passé en date du 3 octobre 2005 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 31 janvier 2006, numéro 218, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 111320, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où celle-ci est requise.

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, oppositions ou autres empêchements.

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est dispensé d'inventaire et peut se référer aux comptes intermédiaires de la Société au 10 juin 2008 que l'Associé Unique approuve par le présent acte.

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux textes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le représentant de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: f. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2008, LAC/2008/23869. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008080165/5770/116.

(080091737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Malakoff Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 83.585.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 avril 2008 au siège de la société que:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des associés, de modifier le siège social de son lieu actuel à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour réquisition - Inscription

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079170/1109/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Vininvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.011.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VININVEST S.A, Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079171/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06514. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Cassel Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 48, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 108.400.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Serge Henri Jules Marie Joseph ELOY, gérant de société, né à Tihange, le 07 février 1945, demeurant à L-9519 Wiltz, 48, route d'Ettelbruck

2. Madame Isabelle ELOY, née à Schaerbeek, le 28 avril 1976, demeurant à B-1380 Lasne, 260, route de l'Etat ici représentée par Monsieur Serge ELOY, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 20 mai 2008, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le Comparant, restera ci-an annexée lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «CASSEL SARL» a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 7 novembre 2005, page 55641,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108 400,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq euros (12.500- €) divisé en cent (100) parts sociales, de cent vingt-cinq euros (125,- €);

- que le comparant sub 1. et sub 2 sont actuellement les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «CASSEL SARL» avec siège social à L-9519 Wiltz, 48, route d'Ettelburck

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Constat de cession de parts

Monsieur Serge Philippe Jean Guy Daniel CARETTE, né à Gand le 1^{er} février 1968, demeurant en Thaïlande, a cédé l'intégralité de ses parts sociales de la société «CASSEL SARL», soit 50 parts sociales à Madame Isabelle ELOY, prénommée, en date du 27 mars 2007 par acte sous seing privé dont un exemplaire après avoir été signé NE VARIETUR par le Notaire et le comparant est ci-annexé. Entre partie, ladite cession prend effet à partir du 27 mars 2007.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Madame Isabelle ELOY, prénommée, représentée comme il est dit, déclare accepter la prédite cession.

Elle déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «CASSEL SARL»

Prix

Le cédant et les cessionnaires, déclarent que la présente cession se fait à titre gratuit.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Serge Henri Jules Marie Joseph ELOY prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société «CASSEL SARL» conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les associés de la société à responsabilité limitée «CASSEL SARL» ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident, en conséquence de la cession de parts ci avant de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

	Parts
Monsieur Serge Henri Jules Marie Joseph ELOY, prénommé, cinquante parts	50
Madame Isabelle ELOY, prénommée, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

La propriété des parts sociales résulte des statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Serge Philippe Jean Guy Daniel CARETTE, préqualifié, de son poste de gérant. Décharge lui est accordée.

La société est désormais dirigée par un gérant, à savoir, Monsieur Serge Henri Jules Marie Joseph ELOY, prénommé, qui engage la société par sa seule signature.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Eloy, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2008 - WIL/2008/480. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 juin 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008079175/2724/72.

(080089753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

SCI Tilsit, Société Civile.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 279.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Luxembourg le 5 juin 2008, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008079173/7790/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05741C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Saturn Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 20/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079176/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2008, réf. DSO-CR00200. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080089506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Seneca Pool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.358.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés L080054887.04 du 14 avril 2008

Veillez lire:

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président du Conseil d'Administration en la personne de Mr Carlo SCHLESSER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur de catégorie B, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2013.

(Référence L080054887.04 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Seneca Pool S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079178/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

**Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Helen Holdings S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 37.283.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HELEN HOLDINGS S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.283, constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 410 du 28 octobre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 943 du 20 juin 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 892 du 11 avril 2008, et

numéro 1064 du 30 avril 2008;

b) dans le Lëtzebuurger Journal

le 11 avril 2008, et

le 30 avril 2008;

c) dans Le Quotidien

le 11 avril 2008, et

le 30 avril 2008.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société en «HELEN HOLDINGS S.A., SPF».

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

4. Modifications de l'article 5 des statuts de la Société par ajout du paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

- droit aux dividendes,

- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- * en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- * en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,

- Si les actions sont au porteur:

- * par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire,
- * par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

5. Refonte complète des statuts de la Société.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions en circulation, quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 2 avril 2008 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en «HELEN HOLDINGS S.A., SPF».

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en y ajoutant le paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-proprété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - * en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - * en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,
- Si les actions sont au porteur:
 - * par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire,
 - * par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . - Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «HELEN HOLDINGS S.A., SPF» (ci-après, la Société).

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. - Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. - Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. - Objet Social. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-proprété par un autre actionnaire dénommé « nu-proprétaire ».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - * en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - * en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,
- Si les actions sont au porteur:
 - * par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire,

* par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix du ou des actionnaires. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de

transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour du mois de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés en lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dominique Pacci, Anne-Lies Van Den Eeckhaut, Pierre Sprimont et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008. LAC / 2008 / 20174. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008080205/7241/349.

(080091387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present minutes.

There appeared:

Mr Max Kremer, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of MHP S.A., (the "Company"), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated in the form of a société anonyme pursuant to a notarial deed dated 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (official gazette), number 1497 of 4 August 2006, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 116.838,

by virtue of a resolution of the board of directors of the Company taken on 8 May 2008.

A copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the Company, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The issued share capital of the Company is set, before the present capital increase decided by the board of directors of the Company, at two hundred million forty thousand euro (EUR 200,040,000.-) represented by fully paid up shares, consisting of one hundred million twenty thousand (100,020,000) shares, with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each.

2) Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at three hundred forty million euro (EUR 340,000,000), represented by one hundred seventy million (170,000,000) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each.

During a period of five years starting 8 May 2008, the board of directors is authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the board of directors may from time to time decide.

The board of directors may only issue any new shares without granting to the holders of existing shares (and thereby of holders of global depositary receipts representing ordinary shares of the Company, if any) preferential subscription rights on new issues of shares within (i) the context of the public offering scheduled for on or about 14 May 2008, including but not limited to, in the form of global depositary receipts, and/or (ii) share capital increases by way of contribution in kind (limited to share-to-share transactions) and/or (iii) an increase of the share capital in cash not to exceed five percent (5%) of the then issued share capital of the Company and/or (iv) shares issued in connection with an approved employee share scheme (Mr Yuriy A. Kosyuk shall not benefit of such approved employee share scheme).

3) By a resolution adopted by the Board of the Directors of the Company on 8 May 2008, the Board of Directors has decided to increase the share capital of the Company by a total amount of one hundred five million sixty-nine thousand three hundred ninety-five euro (EUR 105,069,395.-) out of which twenty-one million five hundred thousand euro (EUR

21,500,000.-) have been allocated to the share capital and the remaining eighty-three million five hundred sixty-nine thousand three hundred ninety-five euro (EUR 83,569,395.-) have been allocated to the share premium account.

The share capital of the Company has been increased from its current amount of two hundred million forty thousand euro (EUR 200,040,000.-) up to two hundred twenty-one million five hundred forty thousand euro (EUR 221,540,000.-) through the issuance of ten million seven hundred fifty thousand (10,750,000) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each.

In accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

All the new shares have been subscribed in cash by The Bank of New York, a company having its registered office in 101 Barclay Street, New York 10286, United States of America,

acting as depositary (the "Depositary") for global depositary receipts for a total price of one hundred five million sixty-nine thousand three hundred ninety-five euro (EUR 105,069,395.-), out of which four million eight hundred fifteen thousand two hundred seventy-three point sixty-seven euro (EUR 4,815,273.67) have been deducted in accordance with the provisions of article 26-5 (2) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, proof of which has been given to the undersigned notary.

The remaining amount of one hundred million two hundred fifty-four thousand one hundred twenty-one point thirty-three euro (EUR 100,254,121.33) has been entirely paid-up by a contribution in cash, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Said proofs, after signature *in varietur* by the representative and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

As a consequence of such increase of share capital within the limit of the authorised capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of two hundred twenty-one million five hundred forty thousand euro (EUR 221,540,000.-) divided into one hundred ten million seven hundred seventy thousand (110,770,000) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at three hundred eighteen million five hundred thousand euro (EUR 318,500,000.-) represented by one hundred fifty-nine million two hundred fifty thousand (159,250,000) shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each.

During the period of five years starting 8 May 2008, the board of directors will be and is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the board of directors may from time to time decide.

The board of directors may only issue any new shares without granting to the holders of existing shares (and thereby of holders of global depositary receipts representing ordinary shares of the Company, if any) preferential subscription rights on new issues of shares within (i) the context of the public offering scheduled for on or about 14 May 2008, including but not limited to, in the form of global depositary receipts, and/or (ii) share capital increases by way of contribution in kind (limited to share-to-share transactions) and/or (iii) an increase of the share capital in cash not to exceed five percent (5%) of the then issued share capital of the Company and/or (iv) shares issued in connection with an approved employee share scheme (Mr Yuriy A. Kosyuk shall not benefit of such approved employee share scheme).

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time within the limitations provided above. The board of directors may delegate to any duly authorized officer of the Company, or to any other duly authorized person, the power of accepting, subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, laquelle restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant de MHP S.A. (la « Société »), ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte notarié reçu en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1497 du 4 août 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.838,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise en date du 8 mai 2008.

Une copie du procès-verbal de la réunion paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ses déclarations suivantes:

1) Le capital social de la Société est fixé, avant la présente augmentation de capital décidée par le conseil d'administration de la Société, à deux cent millions quarante mille euros (EUR 200.040.000,-) représenté par cent millions vingt mille (100.020.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

2) Suivant l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à trois-cent quarante millions d'euros (EUR 340.000.000,-) représenté par cent soixante-dix millions (170.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

Pendant une période de cinq ans commençant le 8 mai 2008, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et de garantir un droit de souscription sur ces actions. De telles augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement, mais pourront être souscrites, vendues et émises de la manière arrêtée par le conseil d'administration au moment donné.

Le conseil d'administration ne peut émettre des nouvelles actions sans réserver aux détenteurs d'actions existantes (et ainsi aux détenteurs de certificats globaux représentatifs d'actions ordinaires de la Société, s'il y a lieu) des droits de souscription préférentiels sur les nouvelles émissions d'actions que dans le contexte i) de l'offre publique prévue vers le 14 mai 2008, incluant mais pas limité à, des certificats globaux représentatifs d'actions ordinaires et/ou ii) d'augmentations de capital par apport en nature (limité à des transactions relatives à des apports d'actions de sociétés) et/ou iii) d'une augmentation de capital en numéraire qui n'excède pas cinq pour cent (5%) du capital social ainsi émis et/ou iv) d'actions émises dans le cadre d'un plan d'actions pour les salariés (M Yuriy A. Kosyuk ne bénéficiera pas d'un tel plan d'actions pour salariés).

3) Suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration de la Société en date du 8 mai 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinq millions soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 105.069.395,-) sur lesquels vingt millions cinq cent mille euros (EUR 21.500.000,-) ont été alloués au capital social et les quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 83.569.395,-) ont été alloués au compte prime d'émission.

Le capital social de la Société a été augmenté de son montant actuel de deux cent millions quarante mille euros (EUR 200.040.000,-) à deux cent vingt et un millions cinq cent quarante mille euros (EUR 221.540.000,-) par l'émission de dix millions sept cent cinquante mille (10.750.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions nouvellement émises.

Toutes les actions nouvellement émises ont été souscrites en espèces par The Bank of New York, une société ayant son siège social à 101 Barclay Street, New York 10286, Etats-Unis d'Amérique,

agissant en tant que dépositaire (le « Dépositaire ») de certificats globaux représentatifs d'actions ordinaires, pour un prix total de cent cinq millions soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 105.069.395,-), sur lequel quatre millions huit cent quinze mille deux cent soixante-treize virgule soixante-sept euros (EUR 4.815.273,67) ont été déduits conformément aux dispositions de l'article 26-5 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, preuve de la déduction a été donnée au notaire instrumentant.

Le montant restant de cent millions deux cent cinquante-quatre mille cent vingt et un virgule trente-trois euros (EUR 100.254.121,33) a été entièrement libéré en espèces, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Les justifications resteront, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être soumis ensembles à la formalité de l'enregistrement.

Suite à cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de deux cent vingt et un millions cinq cent quarante mille euros (EUR 221.540.000,-) représenté par cent dix millions sept cent soixante-dix mille (110.770.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à trois cent dix huit millions cinq cent mille euros (EUR 318.500.000,-) représenté par cent cinquante-neuf millions deux cent cinquante mille (159.250.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans commençant le 8 mai 2008, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre des actions et de garantir un droit de souscription sur ces actions. De telles augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement, mais pourront être souscrites, vendues et émises de la manière arrêtée par le conseil d'administration au moment donné.

Le conseil d'administration ne peut émettre des nouvelles actions sans réserver aux détenteurs d'actions existantes (et ainsi aux détenteurs de certificats globaux représentatifs d'actions ordinaires de la Société, s'il y a lieu) des droits de souscription préférentiels sur les nouvelles émissions d'actions que dans le contexte i) de l'offre publique prévue vers le 14 mai 2008, incluant mais pas limité à, des certificats globaux représentatifs d'actions ordinaires et/ou ii) d'augmentations de capital par apport en nature (limité à des transactions relatives à des apports d'actions de sociétés) et/ou iii) d'une augmentation de capital en numéraire qui n'excède pas cinq pour cent (5%) du capital social ainsi émis et/ou iv) d'actions émises dans le cadre d'un plan d'actions pour les salariés (M. Yuriy A. Kosyuk ne bénéficiera pas d'un tel plan d'actions pour salariés).

La durée ou l'étendue de cette autorisation pourra être prolongée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions attachées à la souscription de nouvelles actions le moment donné sous réserve des limitations ci-dessus. Le conseil d'administration pourra déléguer à un quelconque directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour des actions représentant en tout ou en partie une telle augmentation de capital.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max Kremer et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008. LAC / 2008 / 20176. — Reçu à 0,50%: cinq cent vingt-cinq mille trois cent quarante-six euros quatre-vingt-dix-huit cents (€ 525.346,98).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008080261/7241/194.

(080091603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Banaudi International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.947.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur RAYMOND AUDI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2010.

Le 25 mai 2007.

Certifié sincère et conforme
BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079180/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.143.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Catherine PISVIN, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2008.

Certifié sincère et conforme
POUR LAKUMO HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008079181/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

C.M. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 68.970.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour C.M. SERVICES SARL
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008079338/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06370. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Grégory GUISSARD. Ce dernier assurera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

KINDER HOUSE S.A.

C. MATHU / G. GUISSARD

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008079182/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 14-18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Non solo vino, nët nëmmen wäin s.a.r.l. tenue le 5 juin 2008 à 11.00 heures à Diekirch

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L - 9233 Diekirch, 77-79, avenue de la Gare à L - 9240 Diekirch, 14-18, Grand-Rue.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les gérants

Référence de publication: 2008079185/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2008, réf. DSO-CR00260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080089674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Isaver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079186/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Skimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.527.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Edith Lieckens, administrateur de sociétés, demeurant 18, Guido Gezellelaan à B-2500 Lier, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant

son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079187/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 juin 2008

- L'Associé Unique accepte la démission en tant que gérant de classe A de Madame Zoé Maka, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079188/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Dalipse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.273.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

I. SCHUL / M. LENOIR.

Administrateur, Président du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2008079309/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 juin 2008

- L'Associé Unique accepte la démission de Madame Zoé Maka, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat de gérant de classe A de la société.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079190/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Hyper Iron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.326.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2008

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Fabio Spadoni employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Eric Tazzieri employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079191/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Sixa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.644.

—
Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008079329/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02217. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Financial Ridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.401.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 28 mai 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats de Madame Maria Luz ARCAL PERALES, comptable, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid), Monsieur Alvaro HERNANDO ARCAL, ingénieur, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid) et Monsieur Francisco HERNANDO ARCAL, avocat, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid); ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079193/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01057. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080090133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Frontline Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.061.117,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.478.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'associé unique tenue le 4 mars 2008 que:

Monsieur Jan ROTTIERS, domicilié professionnellement, 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg.

a remis sa démission en tant que Gérant de la société à compter du 4 mars 2008 et que celle-ci a été acceptée.

Le nombre de gérant de la société passe donc ainsi de deux à un gérant unique.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008079201/802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06956. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Sixa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.644.

—
Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008079330/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02215. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080081693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Mirol Investments Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.512.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'associé unique tenue le 3 avril 2008 que:

- Monsieur Jan ROTTIERS, domicilié professionnellement, 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg.

A remis sa démission en tant que Gérant de la société à compter de ce 3 avril 2008 et que celle-ci a été acceptée.

Le nombre de gérant de la société passe donc ainsi de 2 à un gérant unique.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008079202/802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Schimmelpfeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.557.

—
La Société a transféré son siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour SCHIMMELPFENG S.à .r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008079204/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Med-Tel International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.430.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de

- Monsieur Ronald D Coleman, Administrateur-Président
- Monsieur James J McGillan, Administrateur
- Monsieur Bryan Breckenridge, Administrateur

avec effet au 20 mai 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

MED-TEL INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008079213/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Tareran Properties Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.268.

—
Le siège social de la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., associée de la société TARERAN PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 19 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour TARELAN PROPRIETES S.à .r.l.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008079206/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Chiorino Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.330.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008079259/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03848. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008079509/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08646. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Lux-Alimentation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.625.

Concerne: ma démission comme gérant de Lux-Alimentation sarl

Je me réfère à la cession de mes parts du 17 avril 2008 par-devant Maître Aloyse Biel.

Par la présente, je démissionne comme gérant de la prédite société et ceci avec effet au 1^{er} mai 2008.

Soleuvre, le 28 avril 2008.

Raymond Boon.

Référence de publication: 2008079480/203/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Kzewl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.460.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "KZEWL INVESTMENT S.A.", (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 29, 2008, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided over by Mr Francesco Moglia, employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Thomas Puyet, employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Increase of the capital by ONE HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND EUROS (EUR 119.000.-), in order to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31.000.-) to ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 150.000.-) by the creation and issue of ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETY (1.190) new shares of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares, entirely paid up in cash.

2.- Subsequent amendment of the first paragraph of article five of the articles of incorporation concerning the corporate capital.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of ONE HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND EUROS (EUR 119.000.-), in order to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31.000.-) to ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 150.000.-) by the creation and issue of ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETY (1.190) new shares of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares

Subscription - payment

The ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETY (1.190) new shares are all subscribed by the sole shareholder the company PFR S.R.L.", a società a responsabilità limitata, having its registered office at Via Ottavia Sarotti, 7 Torino (Italy),

here represented by Mr Francesco Moglia, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

The new shares thus subscribed are fully paid up by a payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ONE HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND EURO (EUR 119.000.-) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is fixed at ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (150.000.- EUR) represented by ONE THOUSAND FIVE HUNDRED (1.500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,200.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mai

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KZEWL INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 avril 2008, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francesco Moglia, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Puyet, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital de la Société à concurrence de CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 119.000.-) pour le porter de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-) par la création et l'émission de MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées par versement en espèces.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts concernant le capital social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 119.000.-) pour le porter de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-) par la création et l'émission de MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - libération

Les MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1.190) actions nouvelles sont toutes souscrites par l'actionnaire unique la société "PFR S.R.L.", une società a responsabilità limitata, avec siège social au Via Ottavia Sarotti, 7 Torino (Italy), ici représentée par Monsieur Francesco Moglia, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 119.000.-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000.-), représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.200.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française.

Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MOGLIA, A. SIEBENALER, T. PUYET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21857. — Reçu cinq cent quatre-vingt-quinze euros (0,50% = 595.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008079481/242/127.

(080090579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008079521/242/13.

(080090381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Mr Michail J. MAILLIS et de Mme Maria MAILLIS ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, Alter Audit S.à.r.l., pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2008.

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Alexandra KONIDA et de nommer COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Mr Jacques BORDET en tant que administrateur de la Société pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2008.

- L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de 3 à 4 et de nommer Mr Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme

M.J. MAILLIS / M. MAILLIS

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008079525/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Shoba International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080105/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07817. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Torres Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080106/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07799. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

DLJ Mojito Luxco 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.422.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 14th of May

Before us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. DLJ Offshore Partners IV, L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with M&C Corporate Services Limited,

2. DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at c/o Cartan Limited, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario M5K 1E6, Canada, registered with Cartan Limited,

3. MBP IV Plan Investors, L.P. a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at c/o Quorum Services Limited, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with Quorum Services Limited,

here represented by Société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, itself represented by Mr. Francesco MOGLIA and Mr. Pascal VERDIN-POL, employees, Luxembourg,

by virtue of 3 powers of attorney given on May 12, 2008.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "DLJ Mojito Luxco 2" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a par value of one euro and twenty five cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters by the board to one or more agents

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (ii) of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the legal limits and the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

DLJ Offshore Partners IV L.P., represented as stated above, subscribes to five thousand eight hundred ninety-nine (5899) shares in registered form, with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seven thousand three hundred seventy-three euros and seventy-five cents (EUR 7373.75).

DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific) L.P., represented as stated above, subscribes to eight hundred sixty-seven (867) shares in registered form, with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one thousand eighty-three euros and seventy-five cents (EUR 1083.75).

MBP IV Plan Investors, L.P., represented as stated above, subscribes to three thousand two hundred thirty-four (3234) shares in registered form, with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand and forty-two euros and fifty cents (EUR 4042.5).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Michael Isikow, Managing Director, Queens, NY USA November 28, 1965, c/o Credit Suisse One Madison Avenue, 11th Floor, New York, New York 10010

- Kenneth Lohsen, Managing Director, Freeport, NY USA December 17, 1958, c/o Credit Suisse 11 Madison Avenue, New York, NY 10010.

- Francesco Moglia, Director, Roma, Italy, May 27 1968, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer in Luxembourg, RCS Luxembourg B n°103.590, is appointed as réviseur d'entreprises of the Company for a period of one year.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. DLJ Offshore Partners IV, L.P., une société régie par les Cayman Islands, dont le siège social se situe à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au M&C Corporate Services Limited,

2. DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific), L.P., une société régie par les Ontario, Canada, dont le siège social se situe à c/o Cartan Limited, Box 48, Suite 4700, 66 Wellington Street West, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto, Ontario M5K 1E6, Canada, inscrite au Cartan Limited,

3. MBP IV Plan Investors, L.P. une société régie par les Bermuda, dont le siège social se situe à c/o Quorum Services Limited, Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, inscrite au Quorum Services Limited,

représentés par la Société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Pascal VERDIN-POL, employés, Luxembourg,

en vertu de trois procurations données le 12 mai 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le[s] mandataire[s] des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "DLJ Mojito Luxco 2" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (ii).

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans les limites légales et aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

DLJ Offshore Partners IV L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (5899) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille trois cent soixante-treize euros et soixante-quinze centimes (€ 7373.75.-),

DLJ Merchant Banking Partners IV (Pacific) L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cent soixante-sept (867) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (€ 1083.75.-),

MBP IV Plan Investors, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille deux cent trente-quatre (3234) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille quarante-deux euros et cinquante centimes (€ 4042.5.-),

Le montant de douze mille cinq cent euros (€ 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Michael Isikow, Managing Director, Queens, NY USA November 28, 1965, c/o Credit Suisse One Madison Avenue, 11th Floor, New York, New York 10010

- Kenneth Lohsen, Managing Director, Freeport, NY USA December 17, 1958, c/o Credit Suisse 11 Madison Avenue, New York, NY 10010.

- Francesco Moglia, Director, Roma, Italy, May 27 1968, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. KPMG AUDIT, établit allée Scheffer, 31 à Luxembourg, RCS Luxembourg B n ° 103.590, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. VERDIN-POL, F. MOGLIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 mai 2008, LAC/2008/20021. — Reçu soixante-deux Euros et cinquante Cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008080156/208/514.

(080091482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

ck - Comptabilité & Fiscalité S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6467 Echternach, 8, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 119.890.

Sehr geehrte Damen und Herren,

hiermit teile ich Ihnen mit, dass sich die Geschäftsräume der Gesellschaft seit dem 01.03.2007 in der 8, rue Neuve, L 6467 Echternach befinden.

Ich darf Sie höflichst bitten, mir dies entsprechend zu bescheinigen.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008080104/9119/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08544. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Tradeone S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 74.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080107/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 17.567.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008079356/1710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05219. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

AREIM TopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.745.

RECTIFICATIF

In the year two thousand eight, on the twentieth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Flora Gibert, notary clerck, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of AREIM I FUND L.P., duly represented by its General Partner AREIM Management Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of Jersey, with registration identification number 97902 and having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey, by virtue of a proxy given under private seal here remain attached.

The appearing person has requested the undersigned notary to act that:

By deed received on the 2nd of October 2007, registered at Luxembourg A.C., the 5th of October 2007, Relation: LAC/2007/29879, AREIM TopHolding S.à r.l. has been incorporated.

It appears that a mistake has been made concerning the name of the sole shareholder, that shall be read as AREIM I FUND L.P. and not AREIM FUND I L.P.

The appearing party requests the notary to proceed with all necessary modifications to reflect this rectifying deed, regarding to the Trade Register of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, the present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

Whereof done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the deed to the appearing persons they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

AREIM I FUND L.P., représenté par son associé commandité AREIM Management Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon la Loi de Jersey, enregistrée sous le numéro d'identification 97902 et ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 15 mai demeurée annexée aux présentes.

Laquelle a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 2 octobre 2007, Luxembourg A.C. le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29879 a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée AREIM TopHolding S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise quant au nom de l'associé unique et qu'il convient de lire tant dans la version anglaise que française, partout où il est fait référence à l'associé unique de AREIM TopHolding S.à r.l.: AREIM I FUND L.P. et non pas AREIM FUND I L.P. comme indiqué erronément.

Qu'en conséquence il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi. Sur ce, le présent acte notarié a été dressé à Luxembourg au jour indiqué au début de cet acte.

Dont acte, fait à Luxembourg, au jour susmentionné.

Après lecture de l'acte faite aux personnes comparantes, elles ont toutes signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2008. Relation: LAC/2008/20725. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008079399/211/60.

(080091053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Eifan (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 28.424.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.06.08.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008079364/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08117. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

**Bad Schonborn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GH (R1) S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.973.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of April

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GH (R1) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 129.973, incorporated by deed enacted on the 27th of

June 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1882, page 90297, on the 4th of September 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 1(one euro), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To amend the name of the Company, to be changed into "Bad Schonborn Properties S.à r.l.";
- 2) To amend Article 1 of the Articles of Association accordingly;
- 3) To change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30;
- 4) To fix the next closing date on June 30, 2008;
- 5) To amend Article 11 of the Articles of Association accordingly;
- 6) To appoint the following managers:
 - Ian Chappell
 - Michael Kidd.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, from its current name "GH (R1) S.à r.l." into "Bad Schonborn Properties S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the meeting decides to amend article 1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Bad Schonborn Properties S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Third resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from September 30 to June 30.

Fourth resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on June 27th, 2007, to June 30th, 2008.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 11 of the Articles of Association and to give it the following wording:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the following year."

The first accounting year shall end on 30th June 2008.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as additional managers for an undetermined duration:

Mr Ian Chappell, Manager, with private address at 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, with private address at 28, rue Puert, L-5433, Luxembourg;

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le trente avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "GH (R1) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.973, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1882, page 90297 du 5 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales ordinaires de EUR 1 (un euro), chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modifier la dénomination de la Société, à changer en "Bad Schonborn Properties S.à r.l."
- 2) Modifier l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.
- 4) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 juin 2008.
- 5) Modifier l'article 11 des statuts.
- 6) Nommer les managers suivants:
 - Ian Chappell
 - Michael Kidd

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société, de son nom actuel "GH (R1) S.à r.l." en "Bad Schonborn Properties S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Bad Schonborn Properties S.à r.l." (la "Société"). La société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 septembre au 30 juin.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de la prochaine clôture de l'exercice social de la société ayant débuté le 27 juin 2007 au 30 juin 2008.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante."

La première année sociale se terminera le 30 juin 2008.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les managers suivants:

Mr Ian Chappell, Manager, avec l'adresse privée au 7, Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom;

Mr Michael Kidd, Manager, avec l'adresse privée 28, rue Puert, L-5433 Niederanven, Luxembourg;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation: LAC/2008/18533. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008079368/211/128.

(080090958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Arvem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 13.036.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 2 juin 2008

1. MM. Cornelius Martin BECHTEL, Gérard BIRCHEN et Sinan SAR ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARVEM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008078460/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05325. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

WACIM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078885/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05813. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080089437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.
